

**PREMIER JOUR DE LA QUATORZIEME REUNION  
DU CONSEIL MINISTERIEL**

**SEANCE D'OUVERTURE (PUBLIQUE)**

1. Date : Lundi 4 décembre 2006  
  
Ouverture : 9 h 40  
Clôture : 10 h 15
  
2. Président : S. E. M. Karel De Gucht, Ministre belge des affaires étrangères,  
Président en exercice de l'OSCE

Le Président a accueilli le Monténégro en qualité de nouvel Etat participant de l'OSCE, qui a adhéré à l'OSCE le 21 juin 2006 conformément à la décision No 2/06 du Conseil ministériel. La lettre du Ministre des affaires étrangères du Monténégro au Président en exercice concernant l'adhésion du Monténégro à l'OSCE, diffusée le 4 juin 2006, est jointe en annexe au présent journal (voir l'annexe 1).

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : OUVERTURE OFFICIELLE

Le Président a ouvert officiellement la quatorzième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE.

Point 2 de l'ordre du jour : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Président

L'ordre du jour de la quatorzième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE a été adopté ; il est joint en annexe au présent journal (voir l'annexe 2).

Point 3 de l'ordre du jour : ALLOCUTIONS DE REPRESENTANTS DU PAYS  
HOTE

S. E. M. Guy Verhofstadt, Premier ministre belge, a pris la parole devant la  
Réunion (MC.DEL/6/06).

Point 4 de l'ordre du jour : DECLARATION DU PRESIDENT EN EXERCICE

S. E. M. Karel De Gucht, Ministre belge des affaires étrangères, Président en  
exercice de l'OSCE, a pris la parole devant la Réunion (MC.DEL/10/06).

Point 5 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE  
PARLEMENTAIRE DE L'OSCE

S. E. M. Göran Lenmarker, Président de l'Assemblée parlementaire de  
l'OSCE, a pris la parole devant la Réunion (MC.DEL/18/06).

Point 6 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL DE  
L'OSCE

S. E. M. Marc Perrin de Brichambaut, Secrétaire général de l'OSCE, a pris la  
parole devant la Réunion (MC.DEL/12/06).

4. Prochaine séance :

Lundi 4 décembre 2006 à 10 h 20, salle plénière

## **PREMIERE SEANCE PLENIERE (PRIVEE)**

1. Date : Lundi 4 décembre 2006  
  
Ouverture : 10 h 20  
Clôture : 12 h 45
  
2. Président : S. E. M. Karel De Gucht, Ministre belge des affaires étrangères,  
Président en exercice de l'OSCE

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 7 de l'ordre du jour : DECLARATIONS DES CHEFS DE DELEGATION

Président, Finlande-Union européenne (les pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie ; la Croatie et la Turquie, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (MC.DEL/27/06), Finlande-Union européenne (Commission européenne) (MC.DEL/63/06), Bulgarie (MC.DEL/23/06), Pays-Bas (MC.DEL/24/06), Etats-Unis d'Amérique (MC.DEL/50/06), Turquie (MC.DEL/26/06), Suède (MC.DEL/28/06), Fédération de Russie (MC.DEL/21/06), Canada (MC.DEL/39/06), Estonie (MC.DEL/25/06), Espagne (MC.DEL/16/06), Allemagne (MC.DEL/22/06), Slovaquie (MC.DEL/17/06), France (MC.DEL/61/06), Norvège (MC.DEL/33/06), Arménie (MC.DEL/58/06), Lettonie (MC.DEL/90/06)

4. Prochaine séance :

Lundi 4 décembre 2006 à 15 heures, salle plénière

## DEUXIEME SEANCE PLENIERE (PRIVEE)

1. Date : Lundi 4 décembre 2006  
  
Ouverture : 15 h 05  
Clôture : 18 h 20
  
2. Président : S. E. M. Dimitrij Rupel, Ministre slovène des affaires étrangères
  
3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :  
  
Point 7 de l'ordre du jour : DECLARATIONS DES CHEFS DE DELEGATION  
(suite)  
  
Président, Ouzbékistan (MC.DEL/46/06), Grèce (MC.DEL/57/06),  
Royaume-Uni (MC.DEL/29/06), Biélorussie (MC.DEL/49/06), Turkménistan  
(MC.DEL/37/06), Suisse (MC.DEL/36/06), Moldavie  
(MC.DEL/38/06/Rev.1), Saint-Siège (MC.DEL/31/06), Irlande  
(MC.DEL/20/06), Kazakhstan (MC.DEL/41/06), Géorgie (MC.DEL/47/06),  
Pologne (MC.DEL/53/06), Bosnie-Herzégovine (MC.DEL/68/06), Autriche  
(MC.DEL/35/06), République tchèque (MC.DEL/14/06), Luxembourg  
(MC.DEL/59/06), Lituanie (MC.DEL/42/06), Croatie (MC.DEL/45/06),  
Tadjikistan (MC.DEL/11/06), Monténégro (MC.DEL/44/06), Roumanie  
(MC.DEL/15/06), Albanie (MC.DEL/92/06), Andorre (MC.DEL/40/06),  
Portugal (MC.DEL/94/06/Corr.1), ex-République yougoslave de Macédoine  
(MC.DEL/91/06)
  
4. Prochaine séance :  
  
Mardi 5 décembre 2006 à 9 h 30, salle plénière



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil ministériel**  
**Bruxelles 2006**

MC(14).JOUR/1  
4 décembre 2006  
Annexe 1

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

**Premier jour de la quatorzième Réunion**  
MC(14) Journal No 1, point 2

**LETTRE DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES  
DE LA REPUBLIQUE DU MONTENEGRO  
AU PRESIDENT EN EXERCICE DE L'OSCE**

Podgorica, le 4 juin 2006

Excellence,

J'ai l'honneur de vous informer que la République du Monténégro est prête à adhérer à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en qualité d'Etat participant.

Le Gouvernement de la République du Monténégro adopte par la présente l'Acte final d'Helsinki, la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, la Charte de sécurité européenne, et tous les autres documents de l'OSCE.

Le Gouvernement de la République du Monténégro accepte dans leur intégralité tous les engagements et responsabilités énoncés dans ces documents et se déclare déterminé à agir conformément aux dispositions qu'ils contiennent.

Le Gouvernement de la République du Monténégro exprime son attachement à l'ensemble des principes et normes de l'OSCE et se déclare prêt à coopérer activement avec tous les Etats participants de l'OSCE à la réalisation des objectifs de cette Organisation.

Le Gouvernement de la République du Monténégro se déclare prêt à adopter et à appliquer toutes les dispositions du Document de Vienne sur les mesures de confiance et de sécurité, y compris à donner plein effet aux règles en matière de transparence, de prévisibilité et de prévention des conflits.

S.E. M. Karel De Gucht  
Président en exercice de l'OSCE  
Ministre belge des affaires étrangères  
Bruxelles

Le Gouvernement de la République du Monténégro saisit cette occasion pour exprimer son vif intérêt à accueillir une mission à part entière de l'OSCE.

Le Gouvernement de la République du Monténégro se déclare prêt à faire signer l'Acte final d'Helsinki et la Charte de Paris pour une nouvelle Europe par le chef d'Etat ou de gouvernement de la République du Monténégro dès que possible.

Je vous prie, Excellence, de bien vouloir distribuer des copies de la présente lettre à tous les Etats participants de l'OSCE.

Veillez agréer, Excellence, les assurances de ma plus haute considération.

[signature]

Miodrag Vlahović  
Ministre



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil ministériel**  
**Bruxelles 2006**

MC(14).JOUR/1  
4 décembre 2006  
Annexe 2

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

**Premier jour de la quatorzième Réunion**  
MC(14) Journal No 1, point 2 de l'ordre du jour

**ORDRE DU JOUR DE LA QUATORZIEME REUNION  
DU CONSEIL MINISTERIEL DE L'OSCE**

(Bruxelles, 4 et 5 décembre 2006)

1. Ouverture officielle
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Allocutions de représentants du pays hôte
4. Allocution du Président en exercice
5. Allocution du Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE
6. Rapport du Secrétaire général de l'OSCE
7. Déclarations des chefs de délégation
8. Adoption des documents du Conseil ministériel
9. Questions diverses
10. Clôture officielle (déclarations des Présidents en exercice actuel et entrant)